REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE RIORGES

N° 4_1

OBJET :

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

CONSTRUCTION D'UN LOCAL POUR LA PETANQUE DU VIEUX BEAULIEU

APPROBATION D'UN AVENANT AU LOT N°5

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **14 NOVEMBRE 2019** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le* 15 novembre 2019.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Roland DEVIS, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT.

Secrétaire élue pour la durée de la session : Chantal LACOUR.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascale THORAL	Martine SCHMÜCK
Stéphane JEVAUDAN	Eric MICHAUD
Roland DEVIS	Bernard JAYOL
Christian SEON	Jacky BARRAUD
Blandine LATHUILIERE	Véronique MOUILLER
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI
Monique VIAL	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20191114-4_1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/11/2019
Affichage : 15/11/2019

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

CONSTRUCTION D'UN LOCAL POUR LA PETANQUE DU VIEUX BEAULIEU APPROBATION D'UN AVENANT AU LOT N°5

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée :

« Dans le cadre des travaux pour créer un espace de détente et de loisirs pour accueillir l'association "la Pétanque du Vieux Beaulieu" une procédure adaptée a été lancée selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Après attribution des marchés par la commission spéciale des offres réunie le 29 novembre 2018, le conseil municipal, dans sa séance du 13 décembre 2018, a autorisé, entre autres, le maire à signer les marchés avec la société suivante :

Lot 05 : Métallerie
Entreprise M2B – 42120 LE COTEAU, pour un montant de 8 030,00 € HT,
9 636,00 € TTC.

Au cours de l'exécution du chantier, il s'est avéré nécessaire d'ajuster la commande initiale. Les changements correspondent à une adaptation des travaux.

Cela correspond à un montant de 962,00 € HT soit 1 154,40 € TTC.

Ces travaux complémentaires représentent un coût de 1 154,40 € TTC, ce qui porte le montant du lot n° 5 à 10 790,40 € TTC (+ 11,98 %).

Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant doit être passé avec le prestataire de ce lot. »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'avenant n° 1 au lot n° 5 "métallerie", passé avec la société M2B ;
2. autorise le maire à le signer.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 22 novembre 2019
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20191114-4_1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/11/2019
Affichage : 15/11/2019